

Membres présents : Mmes LUTZ Hélène, MATHIEU Françoise, VILLAUMÉ Anne, WIOLAND Emilie, MM. DIETZ Thierry, KOENIG Richard, BOUGHOBRI Bruno, BURRUS Mathieu (*arrivé en cours de séance au point n°4*), MARCOT Yves, MASSON Marc, RIOU Lionel (*arrivé en cours de séance au point n°5*), SCHILLINGER André, STRENG Pierre.

Membre absent : M. MATHIEU Jérôme

La salle du Conseil Municipal à la Mairie ne permettant pas d'assurer la tenue de la réunion dans conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur (notamment la distanciation physique), la réunion de ce jour a lieu à la Salle des Fêtes (1 rue du 28 Novembre).

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. Yves MARCOT, secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. Communications du Maire

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties au Maire, M. Alexandre KRAUTH informe l'assemblée des mesures prises depuis le dernier conseil municipal à savoir :

- La signature d'un devis (1 699.20 € TTC) concernant le déplacement d'un poteau incendie en raison d'une contrainte technique rue du Calvaire à Hirtzelbach.

Il informe également que le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes de la vallée de Villé s'est réuni à deux reprises depuis le dernier conseil municipal. Les conseillers municipaux ont été destinataires des différents comptes-rendus.

4. Comptes-rendus des commissions

Arrivée de M. Mathieu BURRUS.

Il est présenté aux conseillers municipaux les comptes-rendus des réunions suivantes :

- commission «finances et affaires immobilières» (1^{er} septembre 2020) : cette réunion avait pour objectif la présentation du projet d'extension de la zone industrielle sur la commune par les représentants de la Communauté des Communes de la vallée de Villé.
- commission «technique» (03 septembre 2020) : à l'ordre du jour de cette réunion, le projet de restructuration et d'extension de la Salle des Fêtes avec la présence de l'architecte.

5. Appel à projet «label écoles numériques» : devis

Arrivée de M. Lionel RIOU.

Suite à l'acte de candidature de la commune pour l'appel à projet «LABEL ECOLES NUMERIQUES» (délibération n°8 du 30 juin 2020), M. le Maire présente aux conseillers municipaux les deux devis réceptionnés.

Après analyse, il s'avère que le devis d'Alsace Micro Services de Colmar est le plus intéressant et correspond le mieux aux attentes de l'école.

M. le Maire propose de valider ce devis (8 444.00 € HT soit 10 132.80 € TTC) **sous réserve de l'obtention de la subvention par les services de l'Education Nationale.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de valider le devis proposé par Alsace Micro Services de Colmar au montant de 8 444.00 € HT (soit 10 132.80 € TTC) **sous réserve de l'obtention de la subvention pour l'appel à projet précité,**
- autorise M. le Maire à signer le devis et tous les documents y afférents, notamment la convention, si la subvention devait être attribuée à la commune.

6. Salle des Fêtes : choix du prestataire pour des études géotechniques avant travaux

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que des études géotechniques sont nécessaires dans le cadre des futurs travaux à la Salle des Fêtes pour déterminer la capacité des sols à accueillir les charges sous les fondations, la voirie associée et le dispositif d'infiltration des eaux pluviales.

4 entreprises spécialisées dans ce domaine ont été consultées le 31 juillet 2020, deux d'entre elles ont déposé une offre.

M. le Maire présente l'offre de l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE de Bischoffsheim pour un montant TTC de 4 050 €. Ce devis a été présenté également à l'architecte en charge des travaux, M. Alain BRAESCH.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'effectuer les études géotechniques avant travaux à la Salle des Fêtes et accepte le devis d'un montant de 4 050 € TTC présenté par l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE de Bischoffsheim,
- autorise M. le Maire à signer le devis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 en section investissement.

7. Salle des Fêtes : choix du prestataire pour la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb avant travaux

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire dans le cadre des futurs travaux à la Salle des Fêtes d'avoir à disposition un rapport de présence d'amiante et de plomb.

3 entreprises spécialisées dans ce domaine, consultées le 09 juillet 2020, ont déposé une offre.

M. le Maire présente les trois offres également transmises à l'architecte en charge des travaux de la Salle des Fêtes pour avis. Il propose de retenir l'offre de l'entreprise DIAGAMTER de Strasbourg pour un montant de 588 € TTC (+ 52 € HT par prélèvement effectué et analysé).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'effectuer une mission de repérage amiante et plomb avant travaux à la Salle des Fêtes et accepte le devis d'un montant de 588 € TTC (+ 52 € HT par prélèvement effectué et analysé) présenté par l'entreprise DIAGAMTER de Strasbourg,
- autorise M. le Maire à signer le devis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 en section investissement.

8. Chauffage bâtiment Mairie-Ecole : contrat de gaz

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de gaz est arrivé à échéance pour le réservoir enterré du bâtiment Mairie-Ecole. Il y a donc nécessité de renouveler le contrat de fourniture de gaz.

Après appel à candidature, il présente les trois propositions reçues en Mairie. Il propose de retenir la proposition d'Antargaz, prestataire actuel de la commune. Le prix du gaz est garanti pour toute livraison jusqu'au 26/08/2021 (790 € HT par Tonne). A l'expiration de cette période, le prix applicable au client pour la durée contractuelle restante sera celui du barème en vigueur au jour de la livraison duquel sera déduite une remise fixe et non révisable de 410 € HT par tonne.

Antargaz s'est également engagé à relever le réservoir enterré trop bas.

Suite à son exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition commerciale d'Antargaz pour une durée de 3 ans et,
- autorise M. le Maire à signer le contrat.

9. Constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté des Communes de la vallée de Villé : propositions de noms de commissaires

La Communauté de Communes de la vallée de Villé doit présenter une liste composée de 40 personnes qui seront sélectionnées pour moitié par la Direction Régionale des Finances Publiques (10 titulaires et 10 suppléants), dans le but de constituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Composition de la Commission

L'article 1650-A du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs dans chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

La CIID est composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI ou un vice-président délégué ;
- 10 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Désignation des commissaires

Les 10 commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publique sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique sur proposition de ses communes membres.

La liste de propositions établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter 40 noms.

Rôle de la Commission

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

L'article 346 B de l'annexe III au Code Général des Impôts prévoit que la CIID se réunit à la demande du Directeur Régional des Finances Publiques du département du siège de l'EPCI ou de son délégué et sur convocation du président de l'EPCI ou du vice-président délégué, ou à défaut du plus âgé des commissaires.

Par conséquent, il est demandé à la commune de Neuve-Eglise/Hirtzelbach de proposer 2 à 3 personnes à la Communauté des Communes de la Vallée de Villé.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose :

- MM. Alexandre KRAUTH et Thierry DIETZ comme commissaires,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

10. Commissions de travail de la Communauté des Communes de la Vallée de Villé

Lors du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020, il a été décidé de mettre en place 11 commissions de travail.

Les commissions d'appel d'offres, d'urbanisme et des finances ayant été fléchées par leurs représentants, il convient de constituer les 8 autres commissions qui sont composées par des délégués communautaires et qui sont ouvertes aux conseillers municipaux avec la règle de 2 élus par commune et par commission.

Les conseillers municipaux volontaires s'inscrivent dans les différentes commissions comme suit :

- COMMUNICATION : /
- SOCIALE : Mme Hélène LUTZ
- VIE ASSOCIATIVE/SPORT/CULTURE : MM. Thierry DIETZ et Lionel RIOU
- INDUSTRIE-ARTISANAT : M. Thierry DIETZ
- TOURISME-PATRIMOINE : MM. Richard KOENIG et Lionel RIOU
- INFRASTRUCTURES INTERCOMMUNALES : /
- AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT : Mme Anne VILLAUMÉ et M. Yves MARCOT
(Yves MARCOT s'est inscrit dans la commission après la réunion du Conseil Municipal)
- TRANSPORTS-CIRCULATIONS DOUCES : MM. Yves MARCOT et Marc MASSON

Le Conseil Municipal en prend acte.

11. Divers

- M. le Maire remercie l'ensemble des personnes qui ont aidé à la rénovation de la salle de classe des CM1-CM2 cet été et également l'équipe qui a procédé au désensablage et la mise à niveau de la source rue du Vieil Etang.

- Une demande de transfert d'abonnement va également être transmise au SDEA pour le compteur du Presbytère. Ce dernier étant actuellement au nom du Conseil de Fabrique et en raison de la consommation d'eau des wc publics intégrée à ce même compteur, il y a lieu de modifier le titulaire de l'abonnement qui doit être la commune.

- Par arrêté préfectoral du 03 décembre 2018, un Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) du Giessen a été prescrit. Au stade actuel de la procédure d'élaboration du PPRI, le dossier doit être soumis à enquête publique, conformément aux articles L.123-1 et L.562-1 du Code de l'Environnement. L'enquête publique aura lieu du 05 octobre au 06 novembre prochain avec la présence en mairie de Neuve-Eglise du commissaire-enquêteur le mardi 13 octobre 2020 de 9h à 12h.

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2019 élaboré par le SMICTOM est présenté au Conseil Municipal. Ce dernier en prend acte.

- M. Thierry DIETZ, Président de l'Association Culture et Loisirs, informe les personnes présentes que la Schnackabalade, qui devait avoir lieu le 04 octobre prochain, est annulée en raison de la reprise de la pandémie COVID19 et des différentes contraintes sanitaires. Elle est reportée à juin 2021.

• Dates à retenir :

- Réunion Commune/associations : mercredi 16 septembre 2020 à 20h

- Honorariat Maire/Adjoint : Vendredi 25 septembre 2020 à 19h (préparation et rangement de la salle, service par le Conseil Municipal)
- Journée du patrimoine communal : samedi 10 octobre 2020
- Formation sécurité avec Desautel : le mardi 13 octobre 2020 à 19h à la Salle des Fêtes

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 21h40.

Pour copie conforme,
Neuve-Eglise, le 14 septembre 2020
Le Maire,
Alexandre KRAUTH

